

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024- 04 - 07

Nombre de Conseillers 33

Séance du 9 avril 2024

**Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer**

En exercice : 33
Présents : 27
Représentés : 5
Absent excusé : 1

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de
Monsieur le Maire.

OBJET : *Etaiient présents* : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, Messieurs
CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux : Mesdames CIDALE Amandine, GENEVOIS
Laura, GIACALONE Sabine, GROG Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne,
MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, SZOHR Evelyne, Messieurs
AÏSA Olivier, BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, HOCQUET
Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE
Yohann, PEYRARD Christian, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-
Michel.

**AFFECTATION
DES RESULTATS**

EXERCICE 2023

PORTS

Etaiient représentés :
Adjointe : Madame VANPEE Michèle (procuration à Madame Sabine
GIACALONE)

Conseillers Municipaux : Mesdames MANOUKIAN Astrid (procuration
à Madame Cynthia GROG), NEVIERE-MAESTRONI Mireille
(procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Messieurs MAUBE
Yvan (procuration à Monsieur Gilles STOPPOPLANI), ROCHE Jean-
Paul (procuration à Monsieur Christian PEYRARD).

Etaiit absente excusée :
Conseillère Municipale : Madame ROCHE-SANNA Corinne

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire
de séance.

Rapporteur : Monsieur LUCIANO

Vu l’Instruction comptable M 4,

Vu la consultation de la Commission des Finances en sa séance du 28 mars 2024,

Vu la consultation des Conseils portuaires en la séance du 25 mars 2024,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique – exercice 2023- en la présente séance,

Statuant sur l’affectation du résultat dégagé au Compte Financier Unique de l’exercice 2023,

Constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent d’exploitation de 658 513,87 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’affecter ce résultat sur le budget des ports de la manière suivante :

Résultat de la section d’exploitation	658 513,87 €
Affectation	
Section d’exploitation	
002 Résultat d’exploitation reporté	658 513,87 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte par :

26 voix POUR

4 voix CONTRE (Messieurs Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), Dominique HOCQUET, Gilles STOPPOLANI, Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Monsieur Dominique HOCQUET))

2 ABSTENTIONS (Monsieur Dominique OLIVIER, Madame Laura GENEVOIS)

L’affectation du résultat de la section d’exploitation – Ports – exercice 2023 - ci-dessus présentée.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Philippe BARTHELEMY

Yannick GUEGUEN